

Direction commune entre les hôpitaux de Gray et Vesoul

Cette mesure entrera en vigueur au 1^{er} janvier.

On en parlait depuis plusieurs semaines. C'est désormais officiel: vendredi après-midi, à l'occasion d'une séance extraordinaire, les membres du Conseil de Surveillance du Groupe Hospitalier de la Haute-Saône, réunis sous la présidence d'Alain Joyandet, ont validé à l'unanimité le projet de « convention de direction commune » avec le Centre hospitalier du Val de Saône (Gray). Cette décision est intervenue à l'issue d'un vote à bulletin secret après plus de deux heures de débat, durant lesquelles Pas-

cal Mathis, directeur du Groupe Hospitalier de la Haute-Saône, a apporté toutes les réponses aux questions posées par les membres présents. Cette décision fait également suite à celle adoptée par le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier du Val de Saône le mardi 10 juillet. L'entrée en vigueur de cette convention est prévue le 1^{er} janvier 2019. D'ici la fusion du Groupement Hospitalier de la Haute-Saône et du Centre Hospitalier du Val de Saône, ces deux établissements conserve-

ront leur personnalité juridique et leur autonomie financière. Dès 2019, le Centre Hospitalier du Val de Saône va adhérer au Groupement Hospitalier de la Haute-Saône dans une logique de mutualisation des politiques de gestion des établissements et pour partager un projet médical commun. La direction commune de ces deux établissements sera assurée par le directeur du Groupe Hospitalier de la Haute-Saône.

Les partenariats existants et le parcours des patients entre le Centre Hospitalier du Val de Saône et le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon, ainsi que le développement éventuel de ces coopérations sur des spécialités non couvertes, telle que l'ophtalmologie, seront maintenus.

L'accueil des urgences ouvert 24 heures sur 24 sur le site de Gray sera maintenu. Le scanner de l'hôpital de Gray sera remplacé. L'achat d'un mammographe et d'un échographe pour compléter son équipement de radiologie est prévu.

L'adossement administratif du Centre Hospitalier du Val de Saône sur le Groupe Hospitalier de la Haute-Saône ne fera pas obstacle à la poursuite des relations qui existent actuellement sur le plan médical entre Gray et Besançon.

Pour Alain Joyandet, « la convention de direction commune validée par les Conseils

de Surveillance de ces deux structures de santé intervient exclusivement dans l'intérêt médical des Haut Saônois. A court et moyen termes, elle permettra de consolider les différents sites hospitaliers dans le département. A plus long terme, elle permettra de bâtir un groupement hospitalier fort au niveau départemental. Assurément, une nouvelle page de l'histoire de la santé publique en Haute-Saône vient de s'écrire. »

PH. C.

Le Groupe Hospitalier de la Haute-Saône est déjà constitué de trois sites hospitaliers (Vesoul, Lure et Luxeuil) et de neuf EHPAD pour un total de 1.233 lits et places (180 M€ de budget et 2.000 professionnels).

Avec le CH de Gray, le Groupe Hospitalier de la Haute-Saône comptera un site hospitalier et cinq EHPAD supplémentaires représentant 427 lits et places (35 M€ de budget et 400 professionnels).

A l'issue de la fusion, il ne subsistera plus qu'un seul établissement public de santé desservant 12 implantations géographiques différentes réparties sur l'ensemble du département haut-saônois qui comprend 240.000 habitants.



Pascal Mathis assurera la direction commune des deux établissements.